

Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF (acte II)

Date : 23 juin 2019

Officiellement, le 88^{ème} congrès de l'Assemblée des Départements de France, qui s'est tenu à Rennes au mois de novembre dernier, n'a laissé à la charge des contribuables locaux qu'une ardoise de **81.084,80 euros** après intégration du jeu de la TVA.

Organisation du 88ème congrès de l'ADF par le CD35				
Budget	prévision TTC	réalisation TTC	écart en %	réalisation HT
Dépenses	285 000,00	330 780,64	+ 16,06	287 418,13
Recettes	285 000,00	227 600,00	- 20,14	206 333,33
Reste à charge	0,00			81 084,80

Par rapport au budget équilibré convenu avec l'ADF et adopté par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, ce déficit est le résultat d'une moins value de recettes de 20 % et d'un dérapage des dépenses de 16 % TTC.

On nous dira que, même si c'est tout-à-fait regrettable, ce n'est pas cher payer un supposé accroissement de la notoriété du territoire (le mot est lâché).

C'est toutefois sans compter les nombreuses « contributions volontaires » de la collectivité qui n'ont pas été valorisées et en particulier les frais de personnel engagés tant à l'Hôtel du Département qu'au Comité départemental du tourisme qu'il finance.

D'un point de vue plus général, on se souvient que la convention passée avec l'ADF pour l'organisation de cet événement a précisé que ce budget du congrès n'intégrait pas non plus :

- les dépenses propres à la communication de chacune des parties (communication institutionnelle de l'ADF et communication du Département) qui sont à leur charge respective
- les dépenses liées à l'hébergement de l'équipe ADF, des journalistes et des intervenants à la charge de l'ADF
- les dépenses liées à l'hébergement et aux frais de déplacements des congressistes, à la charge des participants au Congrès
- les dépenses liées au studio « Public Sénat » ainsi que les objets de communication (stylos, blocs notes...)

qui sont autant de dépenses financées par les contribuables des Départements via la cotisation versée à l'association.

Ajoutons à cela les frais de déplacement et d'hébergement des délégations officielles des Départements (486 inscrits), mais aussi des autres collectivités territoriales (invités non payants) dont le nombre est difficile à évaluer dans un flot de 1.200 congressistes, puisque ces frais – possiblement les plus importants – sont bien à la charge des contribuables locaux (je fais ici abstraction des représentants de l'Etat).

Et nous aurons ainsi une petite idée du bien fondé de se réunir chaque année en criant misère avant et après le dîner de gala... ;-)

Pour aller plus loin :

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte I\)](#)

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte II\)](#)

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte III\)](#)

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte IV\)](#)